

Nice, le 21 janvier 2019

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale
des Alpes-Maritimes

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable : FSU
SNUipp

Date du courriel invitant à la négociation préalable : 18 janvier 2019

Date, heure, lieu de la négociation : le lundi 21 janvier 2019 à 10 h 30 à la
DSDEN,

1°. Participants :

- représentants des organisations syndicales concernées :
M. Gilles JEAN
Mme Sandrine ROUSSET
Mme Sylvie CURTI
M. Franck BROCK
- représentants de l'administration :
Mme Sandra PERIERS, Secrétaire Générale DSDEN 06
M. François TETIENNE, IENA DSDEN 06

2°. Revendications de l'organisation syndicale et réponses apportées par l'administration

- **Revendications de l'organisation syndicale :**
 - 1- Une limitation des effectifs à 25 élèves par classe et à 20 élèves en Education Prioritaire (hors classes dédoublées) ;
 - 2- Des remplaçants en nombre conséquent pour pallier aux 100 enseignants non remplacés chaque jour en moyenne ;

SG
Secrétariat Général

Affaire suivie par :
Sylvie Moreau

Téléphone
04 93 72 63 38
Courriel
ia06-sg@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2



2 / 3

- 3- Des créations de postes au sein du RASED notamment des maîtres G pour faire face aux difficultés grandissantes des équipes dans la gestion complexe des comportements de certains élèves ;
- 4- Le maintien et le développement des postes PDMQDC ;
- 5- Le maintien et le développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;
- 6- Des créations de postes en ULIS, SEGPA, IME, Hôpitaux de jour pour permettre une meilleure orientation des élèves et des conditions de travail apaisées.

- **Réponses de l'administration :**

- 1- La revendication est nationale et dépasse le seul cadre du département. Les seuils constatés dans le département sont supérieurs. Les seuils demandés ne pourront pas être atteints dans toutes les classes.
- 2- Le nombre de remplaçant a évolué favorablement ces dernières années. Le taux de couverture du remplacement s'est amélioré également. Le nombre de remplaçant est jugé suffisant, l'objectif est de le maintenir.
- 3- Il n'y aura pas de création de postes maître G.
- 4- Les postes PDMQDC seront maintenus autant que possible, en revanche Il n'y aura pas de création.
- 5- Les dispositifs moins de trois ans sont maintenus. Il n'y aura pas de création.
- 6- Ce point a été soulevé par l'IEN ASH et sera pris en compte dans la mesure du possible. L'inspecteur d'académie y porte une grande attention.



3 / 3

Conclusion de la négociation

Points d'accords

- Le maintien des dispositifs moins de 3 ans ;
- Les créations de postes de brigades les années antérieures permettent une amélioration du remplacement ;
- La demande de création de classes Ulis sera suivie.

Points de désaccord

- La DSDEN ne peut pas s'engager sur la demande de mesure avec 25 élèves par classe hors EP et 20 élèves en EP non dédoublé dans toutes les écoles.
- Le remplacement s'est amélioré mais ne couvre pas les sessions de formation des candidatures individuelles qui pour cela sont organisées en dehors du temps scolaire.
- Le SNUIPP souhaite des créations de postes RASED en particulier en sur la spécialité ex maitres E
- Le développement des plus de maîtres n'est plus à l'ordre du jour. L'inspecteur d'académie n'a pas la volonté de reprendre ces postes si les mesures de carte pour 2019 le permettent.

Le SNUIPP confirme son préavis de grève pour la période du 28 janvier 2019 au 8 février 2019 inclus.